

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 8 juin 2009

Objet : Alzheimer

En ma qualité de députée, je suis particulièrement préoccupé par les enjeux liés à la santé et aux services sociaux. Je considère que nous devons tout faire pour améliorer la qualité des soins et d'aider les proches aidants afin que les Québécois et les Québécoises puissent bénéficier de services adéquats dans des délais raisonnables.

Toutefois, la santé et les services sociaux sont des domaines de compétence qui relèvent exclusivement du Québec et des provinces. À ce titre, le Bloc Québécois juge que le Québec et les provinces sont les mieux à même de mettre sur pied des systèmes de soins de santé qui répondent adéquatement aux besoins de leur population respective selon les modalités qu'ils déterminent et ce, sans conditions de la part du gouvernement fédéral.

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec met sur pied en ce moment son propre PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER. Ce plan national devra présenter des priorités de recherche, une approche clinique complète et une offre de service intégrée comportant toutes les étapes d'intervention requises pour répondre aux besoins des personnes aux prises avec la maladie.

Le Bloc Québécois juge que la correction complète du déséquilibre fiscal qui sévit au Canada et qui prive le Québec et les provinces des revenus nécessaires pour remplir leurs responsabilités en santé et pour les services sociaux, permettra au Québec et aux provinces de développer davantage les services à leur population dans leurs champs de compétences exclusifs, avec les partenaires présents sur leur territoire et de s'assurer qu'en matière de santé et de services sociaux, leurs citoyennes et citoyens reçoivent les soins adéquats en temps opportun.



Ève-Mary Thai Thi Lac
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne